



Suède

Conserver et rechercher un testament

→ Quelles sont les formes de testaments en Suède ?

* le **testament devant témoins**, écrit et signé par le testateur en présence de deux témoins.

* dans certaines circonstances exceptionnelles, le **testament olographe**, écrit, daté et signé de la main du testateur ou le **testament oral**, communiqué en présence de deux témoins sont valables.

→ Est-ce qu'il existe un registre testamentaire en Suède ?

Non, il n'existe pas de registre des testaments.

→ Comment conserver son testament ?

Le testament est conservé par le testateur dans le lieu de son choix (domicile, cabinet d'avocat, banque etc.). Il existe également des sociétés privées chargées de conserver les testaments.

→ Comment retrouver le testament de ses proches ?

En l'absence de registre, il est conseillé au testateur de révéler l'existence du testament à une personne de confiance ainsi que le lieu où il se trouve.

Important

Ces questions et réponses constituent une source d'information générale, à jour à la date du 19 mars 2010. En cas de difficulté particulière, consultez un juriste. Cette fiche pratique a été réalisée par l'ARERT avec la participation de la Commission européenne et des Notaires d'Europe.



Suède

A défaut, la personne chargée de régler la succession devra rechercher le testament au domicile du défunt, chez son avocat, à la banque, auprès des sociétés privées etc.

Important

Ces questions et réponses constituent une source d'information générale, à jour à la date du 19 mars 2010. En cas de difficulté particulière, consultez un juriste. Cette fiche pratique a été réalisée par l'ARERT avec la participation de la Commission européenne et des Notaires d'Europe.